



Bordeaux, le 2 mai 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Approbation du plan particulier d'intervention du CNPE du Blayais

Fabienne BUCCIO, préfète de la Gironde, et Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la Charente-Maritime ont signé ce jour l'arrêté d'approbation du nouveau plan particulier d'intervention (PPI) du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Blayais.

**Ce plan définit les modalités d'organisation des secours publics et les mesures d'information et de protection des populations en cas d'accident grave** impactant les installations du CNPE du Blayais. Il remplace le PPI approuvé par arrêté préfectoral du 30 janvier 2017.

Il répond ainsi à l'évolution des doctrines opérationnelles issues d'une réflexion interministérielle engagée par le gouvernement après l'accident de Fukushima au Japon en mars 2011.

Le nouveau PPI prend notamment en compte **l'extension du périmètre de 10 à 20 kilomètres autour de la centrale** afin d'étendre la sensibilisation et la préparation des populations et des collectivités territoriales aux mesures à prendre en cas d'accident radiologique. 80 communes en Gironde et en Charente-Maritime (33 dans l'arrondissement de Blaye, 24 dans l'arrondissement de Lesparre-Médoc et 23 dans l'arrondissement de Jonzac) sont désormais concernées par ce périmètre (contre 23 auparavant).

Il inclut également la **préparation d'une « évacuation immédiate »** sur un périmètre prédéterminé de 5 kilomètres autour du CNPE sous l'autorité des pouvoirs publics et la mise en œuvre, dès la phase d'urgence, d'une mesure d'interdiction de consommation de denrées alimentaires, en complément **des actions de mise à l'abri, d'évacuation et d'ingestion des comprimés d'iode.**

Cette révision s'est faite en concertation avec les élus locaux, les services de l'État (SDIS, gendarmerie, DDTM et ARS) et a donné lieu à une consultation du public.

Le PPI sera réexaminé au moins une fois tous les trois ans.